

Congrès FTF  
**Encore  
des  
doutes** P 6



Avec L'application mobile **Foire**  Tg 2000

**Foire Tg2000**



Design by SCSIME

20 Nov. 12<sup>ème</sup>  
7 Déc. Foire  
2015 Internationale de  
**LOME**  
Foire de toutes les opportunités

*Emportez la foire avec  
vous partout où vous allez!!!*



# LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0231 du Mercredi 04 novembre 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

## Interview



« Même sans  
diplôme, on peut  
contribuer au  
développement de  
son pays... » P 5

## SANI



Positionner le  
numérique et  
l'informatisation  
comme une  
opportunité de  
booster le  
développement P 7



**Réaménagement du tronçon Aéroport  
colombe de la paix, les conséquences  
fâcheuses liées à la lenteur des travaux  
CECO BTP et le ministère des  
TP sur la sellette** P 3 & 4

**Contraventions aux  
règles de la circulation  
routière P 2  
Le gouvernement  
corse les amendes**

**Adoption d'un nouveau  
code pénal  
Des organisations de  
presse demandent  
une relecture de  
l'article 497 P 3**

## Contraventions aux règles de la circulation routière Le gouvernement corse les amendes



Décidément l'Etat togolais veut en finir avec l'insécurité sur nos routes caractérisée par le non-respect du code de la route aux conséquences multiples tant sur le plan humain qu'économique. Les amendes forfaitaires à percevoir au titre des contraventions aux règles de la circulation routière sont pour la plupart revues à la hausse. Un arrêté interministériel a procédé à la publication de liste des contraventions et les amendes appliquées. Au niveau des véhicules par exemple, le défaut de police d'assurance coûte au contrevenant 20000 FCFA contre 15 000f par le passé. Le défaut de permis de conduire coûtera au contrevenant 15000 tandis que la teinte des vitres

sans autorisation un phénomène à la mode expose les contrevenant à 30 000 f d'amende. 10000 f pour l'excès de vitesse, 5000f par personne en cas de surcharge etc... les motocyclettes ne sont pas épargnés, ainsi, le défaut de permis de conduire, le port de casque non homologué sont passibles d'une amende allant de 2000 à 5000 FCFA. Autant d'amende qui ont l'espère pourront contraindre les usagers de la route au respect du code de la route.

Parmi les dispositions prises par le gouvernement pour plus de sécurité sur nos routes, on peut citer les réformes intervenues dans l'organisation de l'examen pour l'obtention du permis de conduire.■

**Dick Mensan**

## Santé Accidents vasculaires cérébraux, ces chiffres qui font peur

1 50.000 accidents vasculaires cérébraux se produisent chaque année, soit un toutes les quatre minutes. L'AVC est une urgence absolue : il faut agir vite car passé un certain délai, les dommages sont souvent irréversibles.

### Ces signes qui doivent alerter...

Pour agir le plus rapidement possible, il convient de reconnaître les symptômes de l'AVC :

- un engourdissement, une faiblesse ou une paralysie d'apparition brutale d'une moitié du corps, d'un bras, d'une jambe ou du visage ;
- des difficultés à parler ;
- une diminution brutale de la vision d'un œil ;
- des troubles de l'équilibre, de la marche ;
- un fort mal de tête soudain et sans cause connue.

Ces symptômes doivent absolument alerter, même s'ils sont brefs et diminuent progressivement en quelques minutes. Il ne faut surtout

pas mésestimer ces différents signes avant-coureurs.

### Des moyens pour limiter les risques d'AVC

Enfin, cette journée mondiale des AVC doit aussi permettre de sensibiliser les personnes sur les moyens de limiter les facteurs de risque. Pour y parvenir, six défis sont à relever :

- Connaître ses facteurs de risque personnels ( hypertension artérielle, diabète, cholestérol sanguin élevé).
- Être physiquement actif et faire de l'exercice régulièrement.
- Éviter l'obésité en gardant une alimentation saine.
- Limiter sa consommation d'alcool.
- Éviter la fumée de cigarette. Si vous fumez, il est conseillé d'arrêter rapidement.
- Apprendre à reconnaître les signes avant-coureurs d'un AVC et savoir comment agir.■

**Démocrate**



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

**Directeur de la Publication**  
Fabrice P. Dariworé

**Comité de Rédaction**  
Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice  
Démocrate KOUDAMA  
**Correcteur**  
S. Didier

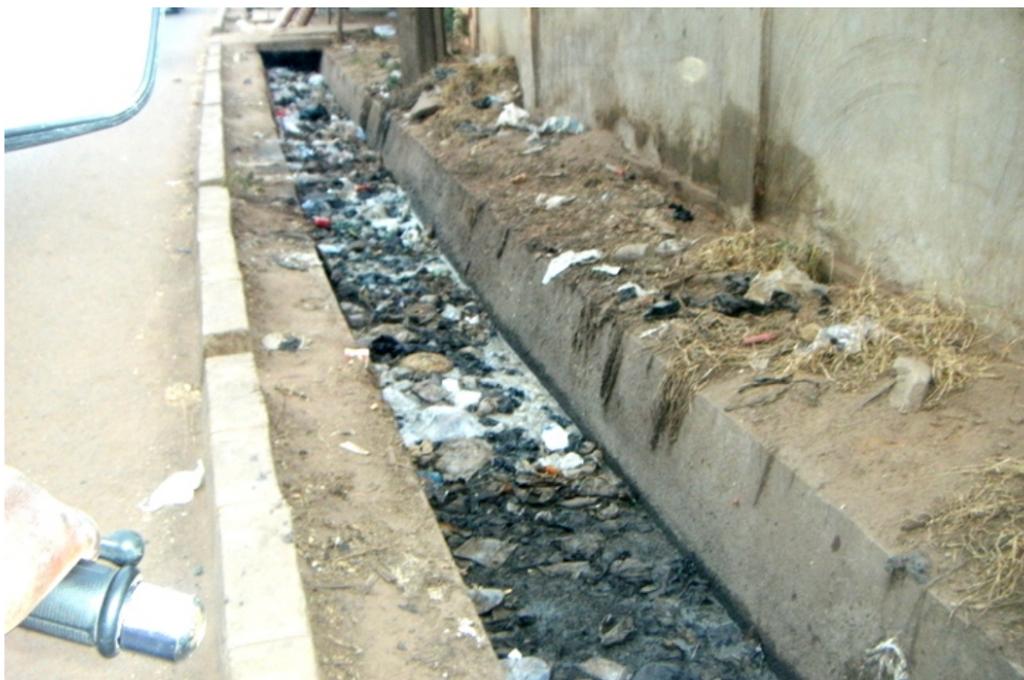
**Infographie**  
Raphaël AHIALBLE

**Adresse**  
Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

**Imprimerie**  
La Colombe  
**Tirage**  
2000 exemplaires

## Mois du civisme édition 2 prévu pour ce novembre

C'est hier que la deuxième édition du mois de civisme a été lancée à Atakpamé. Nous voici de plain pied dans la célébration de la deuxième célébration du mois du civisme et de la citoyenneté au Togo. L'objectif est de remédier à l'incivisme de plus en plus grandissant que vit le Togo. Les comportements inciviques sont de plus en plus remarqués chez les populations. Il n'est pas exempt de voir vidanger les eaux de toilettes sur les voies publiques, des caniveaux remplis de sachets plastiques et autre objets qui empêchent l'eau de circuler librement. Par ces gestes qui sont à proscrire avec la plus grande rigueur, le gouvernement togolais s'est invité dans la danse en 2014 par une politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté à travers le ministère de la formation civique avec la participation des acteurs impliqués. Cette année c'est le mois de Novembre qui est retenu pour inculquer les valeurs civiques à la jeunesse togolaise affectueusement appelée « la route de l'avenir ». le mois de novembre contribuera sans doute à faire



plus de place au civisme afin non seulement d'appeler les citoyens à leurs devoirs civiques mais aussi renforcer l'esprit civique. Selon la récente déclaration du ministre de la communication, de la culture des sports et de la formation civique Guy

Madje Lorenzo, la première édition a suscité un réel engouement et a souligné la nécessité de poursuivre l'initiative afin de renforcer l'esprit civique et asseoir durablement l'esprit citoyen dans le pays.■

**Keyewa**

## Réaménagement du tronçon Aéroport colombe de la paix, les conséquences fâcheuses liées à la lenteur des travaux CECO BTP et le ministère des TP sur la sellette

Voie bloquée à la circulation, établissement commerciaux fermés pour la plupart, les quelques rares boutiques et magasins qui malgré tout ouvrent leurs portes chaque jour que Dieu fait, comptent au bout des doigts la clientèle qui au fil du temps devient de plus en plus rare... nous sommes en pleine ville de Lomé la capitale principalement sur le tronçon aéroport colombe de la paix. Sur cette avenue communément appelée avenue de la paix réputée pour ses activités commerciales, les cœurs sont loin d'être gaies. Dur dur pour les riverains obligés de procéder par des gymnastiques pour regagner leur tanière. C'est pour la bonne cause car la route est soumise aux travaux de réaménagement depuis quelques mois. Sauf que ça commence par trop durer les travaux. Ce n'est pas seulement aux yeux



des riverains et autres usagers de la route car le délai de livraison prévu pour la fin septembre est aujourd'hui largement dépassé. Qu'est ce qui explique cette lenteur avérée des travaux sur ce tronçon

sur lequel jonchent plusieurs magasins boutiques, banques et écoles ?

CECO BTP sur la sellette

Les travaux de réaménagement d'une

voie a toujours été perçue par les usagers de la route en général et les riverains en particulier comme une bonne nouvelle. Non seulement cela facilite la circulation, mais offre plus de visibilité pour les activités commerciales qui s'y déroulent. Sur le tronçon aéroport colombe de la paix, on a déjà bien franchi cette étape. L'inquiétude plutôt s'installe face à la lenteur des travaux exécutés par l'entreprise CECO BTP. Ce chantier devrait être livré en deux phases. La première partie à savoir de l'Agence Nationale de l'Aviation civile (ANAC) à Mèche Amina devrait en principe être livrée le 15 septembre et la seconde phase c'est-à-dire de Mèche Amina à la colombe de la paix le 30 septembre de cette année. Mais à ce jour rien à signaler au grand dam des riverains qui se demandent à quand la fin du calvaire? Le sommet sur  
(Suite à la page 4)

## Adoption d'un nouveau code pénal Des organisations de presse demandent une relecture de l'article 497

Ça bouillonne dans le monde de la presse togolaise depuis le 2 novembre dernier date qui a vu l'adoption d'un nouveau code pénal par l'assemblée nationale. Si le nouveau texte vise à doter la justice togolaise d'instruments forts devant permettre de dire le droit au profit des justiciables, les professionnels des médias eux se montrent inquiets vis-à-vis surtout d'une disposition contenu dans le nouveau texte. Il s'agit de l'article 497 qui stipule : « la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyens que ce soit de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler est punie d'une peine d'emprisonnement de 6 (six) mois à 2 (deux) ans et d'une amende de cinq cent milles (500.000) à (2) deux millions de FFCA ou de l'une de ces deux peines. ». Pour l'ensemble des organisations de presse professionnelle, cette disposition entre en contradiction avec le code de la presse adopté en 2004 et qui garantit une dépenalisation des délits de presse. Face au levé de bouclier susciter par l'adoption du nouveau code pénal, les organisations de presse à savoir le CONAPP, l'OTM, l'URATEL, l'UJIT, l'ATOPPEL, l'OPEL et l'AJST, dans un communiqué considèrent que : « Cette



disposition fait planer les risques d'un retour à l'institutionnalisation d'une pénalisation des délits de presse ». Ces organisations demandent par ailleurs, une relecture de la loi avant sa promulgation. Cette relecture devra selon les organisations signataires du communiqué, « permettre l'insertion d'un alinéa à l'article litigieux, qui préciserait qu'il est sans préjudice aux dispositions du code de la presse et donc non susceptibles d'être retenues contre les journalistes, le cas échéant. » précise le communiqué. Il faut rappeler que d'autres organisations ont réagi également à travers des communiqués. Le Togo depuis 2004 se singularise par un code de la presse épuré des peines de privation de liberté un véritable acquis qu'il faudra sauvegarder. ■

La rédaction

Voici en intégralité le communiqué

### COMMUNIQUE

(Relatif à l'adoption par l'Assemblée nationale du nouveau Code Pénal)

Le nouveau Code pénal adopté ce 02 novembre 2015 par l'Assemblée nationale suscite de vives inquiétudes au sein des professionnels des médias et de la communication. Si son objectif affiché est « la modernisation des textes de la procédure pénale en vue de doter la justice togolaise d'instruments forts devant permettre de dire le droit au profit des justiciables », ce code comporte une disposition qui fait craindre une régression intolérable, en matière de liberté de la presse dans notre pays.

En effet, aux termes de l'article 497 nouveau, « la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyens que ce soit de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler est punie d'une peine d'emprisonnement de 6 (six) mois à 2 (deux) ans et d'une amende de cinq cent milles (500.000) à (2) deux millions de FFCA ou de l'une de ces deux peines. »

Cette disposition fait planer les risques d'un retour à l'institutionnalisation d'une pénalisation des délits de presse, alors même que depuis 2004, le Togo

s'est doté d'un des cadres législatifs les plus libéraux de la région.

Aussi, tout en prenant acte du rappel du gouvernement sur la primauté de la loi spéciale sur la loi générale, les organisations professionnelles signataires du présent communiqué, demandent une nouvelle lecture de la loi avant sa promulgation. Cette relecture devra permettre l'insertion d'un alinéa à l'article litigieux, qui préciserait qu'il est sans préjudice aux dispositions du code de la presse et donc non susceptibles d'être retenues contre les journalistes, le cas échéant.

Même s'il paraît superfétatoire, ledit alinéa aura pour vertu de rassurer l'ensemble de la communauté médiatique quant aux intentions du gouvernement de préserver le caractère précieux et la primauté du code de la presse.

Les organisations signataires invitent par ailleurs les différents acteurs à ne ménager aucun effort pour consolider les acquis démocratiques, notamment ceux relatifs à la liberté de la presse au Togo.

Fait à Lomé, le 03 novembre 2015.

CONAPP UJIT

Jean-Paul AGBOH A. Patricia ADJISSEKU

OTM ATOPPEL

Augustin SIZING Olivier ADJA

URATEL OPPEL

Modeste MESSA- Vivien TOMI

VUSSU AJST

Aimé EKPE

## Réaménagement du tronçon Aéroport colombe de la paix, les conséquences fâcheuses liées à la lenteur des travaux(Suite) CECO BTP et le ministère des TP sur la sellette

la sécurité maritime prévu au départ en début du mois de novembre constituait une grosse pression pour l'entreprise CECO BTP. Mais le report du sommet a fait voler aux éclats tous les espoirs de voir finir dans un meilleur délai. Qu'est ce qui peut expliquer cette lenteur des travaux constatée sur le tronçon en question ? L'hypothèse d'un souci financier est à écarter dans la mesure où il s'agit ici des travaux préfinancés par l'entreprise grâce aux prêts des institutions bancaires avec la bénédiction de l'Etat. On évoque d'ailleurs un avenant au marché

conclu juillet après avis de la Direction nationale de contrôle des marchés publics(DNCMP). De sources proches de l'entreprise CECO, le retard pris dans la libération des emprises de la voie pourrait expliquer le retard accusé. On se souvient encore du bras de fer entre les riverains et le gouvernement sur la question des indemnités à allouer aux propriétaires dont les immeubles étaient touchés par l'élargissement de la route. A cela, on évoque l'intervention de Togotelecom, la CEET, et la TDE qui doivent déplacer leurs installations afin de faciliter les

travaux. Selon nos informations, seule la TDE s'est exécutée à temps.

Le ministère des TP pas du tout exempt de tout reproche

Même si de façon générale la lenteur dans l'exécution des travaux est imputée à l'entreprise, il n'en demeure pas moins que dans le cas d'espèce, un doigt accusateur soit pointé le ministère des travaux publics considéré comme maître d'ouvrage. Le département ministériel dirigé par Ninsao Gnofam n'a-t-il pas un rôle à jouer afin de permettre l'accélération des travaux ?

Il faut en définitive dire le

tronçon Togo 2000 aéroport colombe de la paix est très stratégique pour la fluidité de la circulation quand on sait que le boulevard Jean Paul 2 est également en pleine réaménagement. Au-delà des activités économiques qui prennent un sérieux coup faute de clientèle, on est bien en droit de nourrir des inquiétudes quant aux grands événements que Lomé doit accueillir dans les prochaines semaines à savoir les assises de l'UPF vers fin novembre, la 12e foire de Lomé entre fin novembre et début décembre sans oublier le sommet sur la sécurité

maritime dont annonce les couleurs dans le premier trimestre de l'année 2016. On espère que d'ici là tout serait entré dans l'ordre sur l'avenue de la paix. En attendant, les opérateurs économiques tirent le diable par la queue. Certes on ne fait pas des omelettes sans casser les œufs mais quand les omelettes prennent assez de temps à cuire, on est bien en droit de s'inquiéter. Vivement que l'entreprise CECO BTP renoue avec la célérité qu'on lui a toujours connue dans l'exécution de réaménagement des routes.

*Dick Mensah*

## Lutte contre le VIH/SIDA L'USAID aide le CNLS à développer le Plan Stratégique National

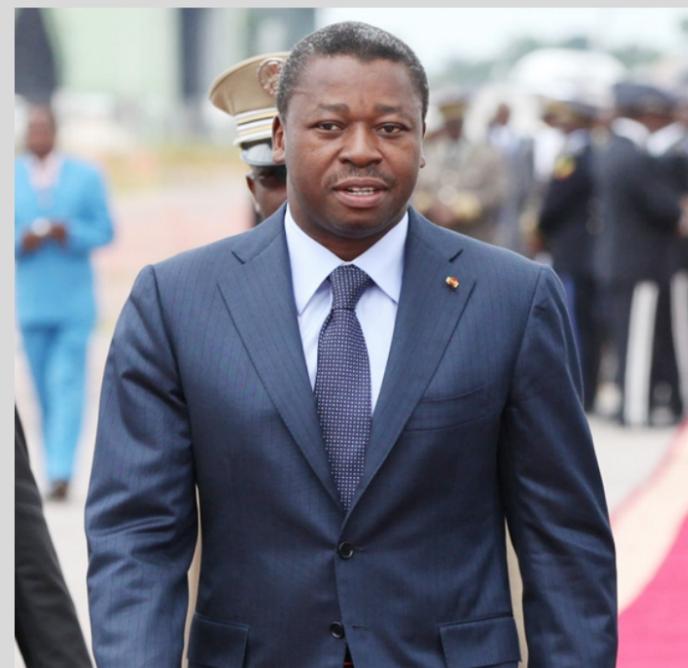


Le peuple américain, à travers l'USAID, fournit une assistance économique et humanitaire à plus de 100 pays à travers le monde. C'est dans ce contexte que le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS) au Togo a bénéficié de l'aide de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) afin de développer un plan stratégique national. En effet c'est une réunion d'une journée organisée par le CNLS et soutenue par l'USAID le 30 Octobre dernier sur le processus de développement du Plan Stratégique National 2016-2020 de Lutte contre le SIDA au Togo. Axée sur l'utilisation du tableau de bord et indice de pérennité de la réponse nationale au VIH (The HIV Sustainability Index Dashboard) ou SID, il est un outil développé par le Plan d'urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le SIDA (PEPFAR) afin d'évaluer la pérennité des réponses nationales au VIH et déterminer la meilleure allocation des ressources. A en croire Dana Banks, chargée d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis au Togo, le Gouvernement américain, à travers l'USAID et l'initiative PEPFAR a accepté de soutenir le Togo. « A la demande du Gouvernement du Togo et

dans le cadre du suivi de la mission conjointe Banque Mondiale - USAID - ONUSIDA réalisée en Juin 2015, le Gouvernement américain a accepté de soutenir le Togo dans l'analyse de pérennité de sa réponse au VIH. Je suis heureuse de vous annoncer que le Togo est le premier pays qui n'est pas membre de l'initiative PEPFAR à faire cet exercice important dans le cadre de son processus de développement du Plan National Stratégique 2016-2020 de lutte contre le SIDA. » A-t-elle déclaré. Les représentants de l'ONUSIDA, du Fonds Mondial, de la Banque Mondiale, des partenaires techniques et financiers du Togo, ainsi que des organisations de la société civile et du secteur privé ont également pris part à cette réunion. Il faut rappeler que le SID est un outil d'évaluation qui se base sur des données et l'engagement complet et diversifié des parties prenantes et, est censé capturer un instantané de l'état de durabilité du programme national VIH/SIDA dans un pays. L'un des objectifs est d'encourager un dialogue sur les priorités et la façon d'interpréter les résultats. La discussion doit être claire sur ce que chaque acteur devrait faire, y compris le gouvernement, les institutions multilatérales, les donateurs, le secteur privé, et d'autres. Le projet est financé par le Bureau Régional de l'USAID en Afrique de l'Ouest. Il couvre 21 pays et l'objectif est de promouvoir le bien-être social et économique tel que conçu par les populations de la région. Le SID servira également comme une source supplémentaire de données, aux côtés des données épidémiologiques et d'autres types de données, pour créer un plan stratégique national axé sur des données et des preuves. ■

*Charles*

## Putsch manqué au Burkina Le rôle exact joué par Faure Gnassingbé



Contrairement aux allégations malintentionnées d'une certaine presse sur la récente crise au Burkina, il n'est question, à aucun moment dans le récit du magazine Jeune Afrique, d'une quelconque implication du Président Faure Gnassingbé dans le putsch manqué. Bien au contraire le magazine rapporte étape après étape, la disponibilité dont le Président de la République togolaise a fait preuve, quand il a été sollicité, pour aider les Burkinabè à éviter le pire.

Il faut préciser également, pour rester conforme aux faits, que le Président Faure Gnassingbé, n'a pris aucune initiative relative à l'exfiltration du général Gilbert Diendéré, comme le laisse entendre le récit de Jeune Afrique.

## Interview avec M. Omar AGBANGBA DG de l'Agence Nationale pour le Volontariat au Togo (ANVT)

# « Même sans diplôme, on peut contribuer au développement de son pays... »

**E**nviron 1000 jeunes déscolarisés togolais pourront contribuer au développement de leur pays. C'est dans le cadre d'un programme, initié par l'Agence Nationale pour le volontariat au Togo (ANVT). Pour mieux comprendre cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes déscolarisés, votre journal a tendu son micro au Directeur Général de l'ANVT) M. Omar AGBANGBA.

**LE LIBERAL:** En quoi consiste le programme de volontariat pour les jeunes déscolarisés ?

**Omar AGBANGBA :** Le volontariat des jeunes déscolarisés est le nouveau programme de l'Agence nationale pour le volontariat au Togo (ANVT). Il a pour objectif de promouvoir l'engagement citoyen, la solidarité, l'inclusion sociale à l'endroit des jeunes déscolarisés en leur offrant l'opportunité de contribuer aux solutions de développement du pays en général et en particulier de leur communauté. Ceci s'inscrit dans la droite ligne de la part belle que fait l'ONU aux volontaires en les désignant comme acteurs pour la réalisation des objectifs du développement durable (ODD).

**LE LIBERAL:** Qu'est ce qui explique le choix de cette catégorie de jeunes ?

**Omar AGBANGBA :** Le choix des jeunes déscolarisés s'explique par un constat tout simple : il y a peu d'initiatives d'insertions socioprofessionnelles en faveur des jeunes déscolarisés. Et pourtant, les jeunes déscolarisés représentent la grande proportion de la population des jeunes. Il constitue ainsi un chaînon manquant entre les initiatives ciblant les non scolarisés et les jeunes diplômés. C'est pour ça que la cible privilégiée reste les jeunes déscolarisés de la tranche d'âge de 18 à 35 ans sans formation.

**LE LIBERAL:** La phase pilote du projet entend mobiliser 1000 jeunes, une idée sur les critères de choix

Pour postuler au volet volontariat jeunes déscolarisés, c'est simple. Il faut :

- Etre de nationalité togolaise
- Avoir un âge compris entre 18 et 35 ans
- Avoir un niveau d'étude inférieur ou égal à la classe de Terminale
- Ne pas avoir une formation professionnelle
- Avoir abandonné les études depuis au moins 3 ans
- Ne pas avoir une activité professionnelle stable et viable au



moment de l'enrôlement

**LE LIBERAL:** Faute de formation concrète et pratique, dans quel domaine pourra-t-on employer cette catégorie de volontaires ?

**Omar AGBANGBA :** Les missions des volontaires JDS porteront sur des thématiques de développement précises (préservation de l'environnement, renforcement du système sanitaire et éducatif, etc.) ayant une forte valeur ajoutée sociale. La présente action pilote s'appesantira essentiellement sur la thématique de la protection de l'environnement. Conformément à la stratégie globale du projet volontariat des jeunes déscolarisés, il s'agira de consulter certaines organisations (publiques et OSC) ayant développé des expertises spécifiques et de bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement pour la définition de lignes d'interventions des missions des volontaires.

**LE LIBERAL:** Une idée sur la rémunération

**Omar AGBANGBA :** C'est une disposition interne que nous préférons ne pas livrer au public pour le moment. Mais sachez que, comme pour tout engagement volontaire et bénévole, ceci ne constitue en rien un salaire. Nous mettrons à la disposition de nos volontaires, une allocation forfaitaire qui couvrira leurs dépenses journalières dans l'exercice des tâches à

eux attribués.

L'intérêt n'est pas l'allocation, mais l'avantage qui profite au volontaire, qui s'engage ainsi pour le développement de son pays. Il s'agit pour nous de scruter les meilleures pistes de formation et d'insertion socioprofessionnelle afin d'amener cette frange de la jeunesse à s'impliquer, à prendre conscience que même sans diplômes, elle peut contribuer au développement du Togo tout en s'offrant une nouvelle chance dans la vie.

**LE LIBERAL:** Quelle durée pour chaque volontaire une fois recruté ?

**Omar AGBANGBA :** Ce sont des missions d'une durée de trois (03) mois renouvelables une seule fois.

**LE LIBERAL:** Existe-t-il des chances d'intégration dans l'administration publique ou après la phase du volontariat ?

**Omar AGBANGBA :** Cette question me permet de revenir un peu sur l'idée reçue selon laquelle, les volontaires seront versés à la fonction publique à la fin de leur mission de volontariat. Il n'a jamais été question d'intégrer qui que ce soit dans l'administration publique. Le volontariat promeut l'engagement citoyen qui lui permet d'acquérir une expérience professionnelle et un savoir vivre certain qui pourront lui ouvrir les portes d'un emploi stable. Et c'est grâce à son dévouement, à son professionnalisme qu'il trouvera un

emploi, que ce soit dans l'administration publique ou dans une institution privée. L'entrée à la fonction publique est subordonnée à un concours.

A travers ce volet « jeunes déscolarisés », l'ANVT offre un créneau aux jeunes qui ont quitté un peu très tôt les études de se former aux valeurs citoyennes, au respect du bien public, au travail bien fait et de planifier leur insertion socio-économique.

**LE LIBERAL:** La phase pilote est censée démarrer en décembre, les recrutements ont-ils commencé ?

**Omar AGBANGBA :** Evidemment, les inscriptions ont commencé et se déroulent auprès des comités villageois de développement (CVD), des comités de développement des quartiers (CDQ), des secrétariats des chefs cantons et des centres régionaux de volontariat (CRV). C'est seulement auprès de ces personnes que les candidatures sont reçues. Elles se chargeront à leur tour de remonter les inscriptions à l'agence.

**LE LIBERAL:** Quel message à l'endroit des futurs jeunes déscolarisés volontaires

**Omar AGBANGBA :** Même sans diplôme, on peut contribuer au développement de son pays. Le développement du Togo ne peut être effectif que si tout le monde, diplômé ou non, actif ou non, y met du sien. Le volontariat n'est qu'un tremplin, une passerelle que l'Etat met à la disposition de la jeunesse, l'invitant à faire partie des acteurs de développement du Togo. Saisir cette opportunité qu'offre le volontariat dans son ensemble, et celui des déscolarisés, en particulier, c'est prendre conscience de son importance, de sa valeur pour la communauté toute entière. C'est refuser de vivre dans l'attentisme et prendre son destin en main pour le développement de son pays.

**LE LIBERAL:** Les perspectives de l'ANVT

**Omar AGBANGBA :** Le volontariat des jeunes déscolarisés n'est pas le seul type de volontariat que l'ANVT offre aux jeunes togolais. Le volontariat international de réciprocité est déjà en cours avec le départ ce mois-ci de quatre jeunes volontaires pour la France. Il sera également suivi du volontariat Sénior, qui s'adressera aux personnes du troisième âge et retraités qui ont encore des compétences à transmettre aux plus jeunes. ■

*Interview réalisée par P. Fabrice*

## Congrès FTF Encore des doutes

Le congrès statutaire de la Fédération Togolaise de Football, annoncé pour le 07 novembre prochain aura-t-il lieu ou pas ? C'est la question qui se pose sur beaucoup de lèvres de nos compatriotes d'autant que la nouvelle d'un blocage des comptes de la FTF vient de tomber.

En effet, mis à part le problème de non convocation de certains clubs dont Tigre Noir Zéphyr de la deuxième division, de sérieux doutes planeraient sur l'organisation du prochain congrès statutaire de la FTF, reporté il y a de cela deux semaines. La FIFA aurait bloqué les comptes de la FTF pour exiger l'état des lieux des finances de 2011-2014, d'après nos confrères de l'alternative. On se souvient de cette époque où les projets Goal faisaient la recette mais dont les fonds alloués par la FIFA afin de construire des

installations, promouvoir le foot à la base ont été dilapidés. Depuis, aucun



compte n'a été rendu malgré les injonctions de la FIFA ; de même les comptes du passage de Gabriel Améyi à la FTF ne sont pas encore rendus. Si jusque là personne ne semblait

intéressé, les récentes mutations à la FIFA justifient ce revirement. « La prise de pouvoir » du conseil de discipline de la FIFA qui a écarté Blatter et Völckle notamment sonne le renouveau au sein de l'instance mondiale. Dès lors, le conseil repasse tout à la loupe, mettant les mauvais gestionnaires togolais d'office dans son collimateur.

Revenant à notre congrès statutaire, il a été repoussé le mois dernier par manque de fonds, d'après le comité de normalisation. On se souvient des SMS rendus publics, de M. Folly Antoine, président du CNT au ministre des sports Guy Lorenzo, demandant un avancement de quinze (15) millions de francs en attendant le financement de la FIFA pour organiser le dit congrès. Rappel lui a été fait d'aller formaliser cette demande pour des raisons administratives, ce qui n'a pas été fait. Le blocage des comptes de la FTF par la

FIFA serait donc une majeure entrave à l'organisation de ce congrès. Il reste néanmoins les restes du budget des matchs amicaux non utilisés qui peuvent être affectés à cette organisation. On parle d'une trentaine (30) de millions de francs ; reste la bonne volonté de tous les acteurs afin d'aller vite à ce congrès.

Sur le fonds, les différents acteurs se sont mis d'accord sur plusieurs textes en amont notamment la limitation du mandat à la tête de la FTF ainsi que l'âge, afin de faciliter la gestion, mais beaucoup misent sur la mauvaise foi du CNT qu'ils accusent de vouloir s'éterniser à sa place. Le 07 novembre arrive dans trois jours et nombreux sont les Thomas qui attendent de voir ce qu'il adviendra du congrès statutaire ainsi que football togolais.■

*Démocrate*

## Journée mondiale contre l'impunité pour les violences faites aux journalistes La FIJ demande une coopération des Nations Unies

Il y a deux ans de cela l'UNESCO a retenu la date du 02 novembre pour dénoncer l'impunité des violences faites aux journalistes. A l'occasion du jour anniversaire cette célébration, la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) veut une coopération franche et sincère avec les Nations-Unies. En effet la FIJ vient de lancer sa campagne annuelle contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes. Elle se déroulera du 2 au 23 novembre par de nombreuses activités prévues. Pour la Fédération Internationale des journalistes, cette initiative vise à demander aux Etats membres des Nations Unies de s'engager à rechercher et à étendre la coopération judiciaire dans les investigations et les poursuites des assassins des journalistes. Le nombre de journalistes et de professionnels de médias tués depuis 25 ans est déploré par la fédération qui estime ceux tués en 2015 à 85 morts. La FIJ veut amener les pays membres des Nations Unies à donner une réelle signification à la journée internationale

pour la fin de l'impunité pour les crimes contre les journalistes selon les propos de son président Jim Boumelha. « Nous leur demandons instamment de coopérer à travers le partage d'expertise technique et de savoir-faire, de formation ainsi que de bonnes pratiques pour enquêter sur les assassinats de journalistes, et de faire ainsi la différence dans une situation de crise de sécurité pour les médias. Ce type d'assassinat exposerait davantage les régimes répressifs qui continuent de mettre le journalisme à l'épreuve et contribuerait à mettre davantage de pression pour qu'ils remplissent leurs obligations internationales». L'assassinat est un crime et chacun doit savoir que tout crime ne doit pas rester impuni. Ainsi tout en demandant à l'ONU une coopération, la Fédération veut toutefois avoir les moyens de pression de sa politique c'est pourquoi elle a également adressé une demande aux institutions financières et aux bailleurs de fonds, d'apporter parmi leurs critères d'aide au développement des pays



ayant le plus haut niveau de violence envers le journalisme. la FIJ œuvre pour l'établissement de liens entre développement et aide économique et un engagement véritable envers le respect des droits des journalistes et pour rappel, elle faisait partie des organisations de défense de la liberté de la presse reconnue

par l'Union Européenne. Pour la FIJ au-delà de la nécessaire coopération judiciaire souhaitée entre les gouvernements du monde, il urge aujourd'hui que les textes internationaux soient appliqués et elle demande que les Nations-Unies mettent tout en œuvre pour les imposer aux gouvernements

récalcitrants et aux pouvoirs corrompus. Cette journée a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 18 décembre 2013 suite à l'assassinat à Kidal (MALI) de Claude Verlon et Ghislaine Dupont, deux reporters de RFI.■

*C.K*

# Premier Salon du Numérique et de l'Informatisation au Togo (SANI) Positionner le numérique et l'informatisation comme une opportunité de booster le développement

Le premier Salon du Numérique et de l'Informatisation (SANI) s'est tenu du 28 au 31 octobre dernier dans la capitale togolaise. Placé sous le thème « Profitons des outils numériques pour améliorer nos systèmes », ce salon, initié par la société Afric@word, interpelle l'ensemble de la population sur la nécessité de s'appuyer sur le numérique pour améliorer tous les processus quel que soit le domaine d'activité. Il se veut une plateforme pour sensibiliser sur l'importance de la numérisation et de l'informatisation, sur les possibilités et opportunités à saisir et surtout les offres disponibles sur le marché et les compétences locales, sous régionales, africaines voire internationales.

« Nous sommes heureux de savoir que la plupart de nos pays ont compris la nécessité de s'appuyer sur les TIC dans leur marche vers le développement et ont mis en place des plans de développement numérique, plaçant la question des TIC au centre des intérêts. L'organisation de ce premier SANI dénote de cet intérêt. Il contribuera donc à positionner le numérique et l'informatisation comme une opportunité de booster le développement dans tous les



domaines, à sensibiliser sur son importance et les alternatives pour faciliter son appropriation. Egalement nous voulons mettre en relation les acteurs locaux et les partenaires étrangers afin d'échanger sur les possibilités et opportunités ainsi que les offres et les compétences disponibles, de sorte à profiter des technologies numériques pour améliorer considérablement la qualité de vie et les processus dans tous les domaines. » a déclaré Mme Gnassingbé Essomadan, présidente du comité d'organisation du salon dans son discours d'ouverture.

Le SANI vise essentiellement à mettre un coup de projecteur sur les avantages qui résident dans cette conversion vers le numérique et les TIC. Le numérique est bénéfique à tous les niveaux ; il renforce la compétitivité des entreprises, améliore l'attractivité du



territoire.

Plusieurs activités ont meublé ce salon de quatre jours au nombre desquelles les expositions quotidiennes, les tables



rondes, les conférences débats, des ateliers pratiques ainsi que des rencontres d'affaires. Plusieurs acteurs sont venus promouvoir leurs produits



et proposer leurs services aux visiteurs qui n'ont pas manqué. Ces acteurs sont venus de divers horizons et de plusieurs pays de la sous région également. On peut noter à titre d'exemple la société VMK du Cameroun

qui a fabriqué en place la première tablette numérique sur le continent africain avec son DG Mongo Thierry pour qui ce salon est une grande première et une réussite pour le Togo,

et qui doit être vivement soutenu. La société SYRRIUS du Bénin, spécialiste dans la fabrication des ordinateurs conçus pour le continent africain était aussi présente. A côté, plusieurs entreprises et sociétés de la place qui exercent dans le secteur numérique ont signé leur participation à ce salon. Le service de passeport et carte d'identité, GSPS, une société de sécurité, la CNSS, Togo cellulaire, des écoles et universités spécialisées dans la formation dans ce domaine, nombreux sont-ils à venir vulgariser le numérique et l'informatisation durant ces quatre jours.

Le SANI a également été l'occasion pour des acteurs d'échanger sur plusieurs thématiques et sujets cruciaux de l'heure. Ainsi, au cours des ateliers

d'échanges, table ronde et conférences, les acteurs locaux et d'autres venus de l'extérieur se sont penchés sur des sujets brûlants tel la monétique, la sécurité et la sécurisation, le web et les applications, l'infogérance et réseaux. Il était question de partager les expériences sur les grands changements dus au numérique et technologies en général qui s'invitent dans toutes les activités humaines et qui sont indispensables pour gagner en performance. L'usage des moyens monétiques et informatiques notamment le paiement numérique, la commande électronique, la bancarisation, tous ces secteurs qui connaissent de plus en plus de mutations et avancées remarquables ont été au centre des échanges. La



nécessité des applications web, leur apport dans le quotidien des populations ainsi que des sociétés et surtout le système de sécurité autour de tout cet univers de même que les risques et menaces sont également des thèmes très enrichissants débattus au cours de ce salon qui somme toute aura satisfait les attentes des uns et des autres, à en croire bon nombre d'acteurs. ■

*Démocrate*



## INFORMATIONS AUX EXPOSANTS

### 1 - INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Toute personne souhaitant exposer à la foire doit en faire la demande en remplissant la fiche de participation retirée auprès des services administratif ou technique du CETEF et en payant tous les frais relatifs à sa participation.

### 2- OCCUPATION DE L'ESPACE

- Tout exposant doit aménager son stand et installer ses marchandises avant le jour de la cérémonie d'ouverture.
- L'exposant est tenu d'exposer uniquement les produits cités sur sa demande. Toute autre addition doit être signalée aux organisateurs.
- L'exposant est responsable de son stand et s'engage à le restituer dans l'état qu'il se trouve avant la location.
- L'exposant est responsable des dommages causés au bâtiment, cloison tapis, mobiliers etc....
- Le coût de la remise en état déterminé par le CETEF est facturé en suis.
- aucun exposant n'est habilité à faire intervenir son électricien sur le réseau électrique du site.
- Les exposants qui n'auront pas occupé leurs stands la veille de l'inauguration de la foire, pourront en être dessaisis et leurs stands attribués à un tiers sans que le signataire puisse réclamer quelques dommages et intérêts ou remboursement des sommes versées.
- Aucune activité relative à la construction de stand n'est autorisée la veille de l'ouverture de la foire. Ce jour étant exclusivement réservée à l'aménagement du stand

### 3 - CONSTRUCTION DE STAND CLE EN MAINS

Les stands sont fournis à surface nue ou aménagée.

Les stands clé en main sont construits suivant un plan préalablement déposé au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé « TOGO 2000 »

**CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"**

BP 10056 Lomé - Togo

Tél:(00228) 22 26 40 31 / 22 35 07 27 Fax:(00228) 22 26 17 54

Site web: [www.cetef.tg](http://www.cetef.tg) E-mail: [ceteflome@cetef.tg](mailto:ceteflome@cetef.tg)